

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04356

Numéro SIREN : 515 213 098

Nom ou dénomination : AB INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt A2023/022159



EXPERTISE COMPTABLE • AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES
GESTION SOCIALE - PAIES • CONSEIL AUX ENTREPRENEURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AB INDUSTRIE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL AB INDUSTRIE

Route de Vourles
Parc Inopolis
69230 ST GENIS LAVAL

SARL AB INDUSTRIE

Siège social : Route de Vourles – Parc Inopolis

69230 ST GENIS LAVAL

Capital social : 30 000 €

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AB INDUSTRIE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE***

A l'associée unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 20 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LYON, le 12 juin 2023

Signé électroniquement le 12/06/2023 par
Pascal Perroud



Document authentifié par une
signature électronique

FGA

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Lyon

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes

Pascal PERROUD, Représentant légal